



Jour férié et 94% de travail

Par **tite_vans**, le **25/03/2013** à **10:21**

bonjour,

Je travaille actuellement, dans une structure accueillant des personnes handicapées, je suis soumise à la "fameuse" convention 51.

je suis aussi à 94%, je fais 33heures par semaine(au lieu de 37heures) et pour celà je ne travaille jamais le lundi, le reste de mes 33 heures étant réparties sur les 4 jours.

Je voudrais savoir, quand l'etablissement est fermé le lundi (pour cause de vacances prévue ou de jour férié)sont t'il tenus à me rendre des heures, puisque finalement, je fais quand meme 33 heures dans cette semaine (donc mes 94%), alors que les autres ne font que 29h à 30h(environs 80%) du faite du jour en moins...

ou bien est ce tampus pour moi ?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

VP

Par **Lag0**, le **25/03/2013** à **13:21**

Bonjour,

Pour reprendre votre formule, c'est tant-pis pour vous...